



Université Panthéon-Assas

M. le Professeur Pierre CROCQ

Comprendre l'exercice de la justice :

Panorama des institutions juridictionnelles

PLAN DU COURS

Introduction : LE POUVOIR DE RENDRE LA JUSTICE

- La notion d'institution juridictionnelle
- Le lien entre les institutions juridictionnelles et les sources du droit
- L'évolution historique conjointe des institutions juridictionnelles et des sources du droit

- Section I : Le pouvoir juridictionnel, monopole de l'État

- § 1 : La justification du monopole étatique : la structure de la décision juridictionnelle

A.- La jurisdictio

- Le jugement, le fait et le droit
- L'instruction et le jugement
- La détermination du droit : " *jura novit curia* "
- La détermination des faits : procédure accusatoire et procédure inquisitoire
- La distinction des jugements, des arrêts et des ordonnances
- Les motifs et le dispositif

B.- L'imperium

- La force exécutoire
- La formule exécutoire

- § 2 : Une exception limitée au monopole de l'État sur la justice : l'arbitrage

- La définition de l'arbitrage
- L'arbitre amiable compositeur

- Le compromis et la clause compromissoire
- Les avantages et les inconvénients de l'arbitrage
- Le caractère facultatif de l'arbitrage
- L'arbitrabilité du litige
- La sentence arbitrale
 - L'existence de l'autorité de chose jugée (l'évolution de la notion à la suite de l'arrêt rendu par Cass. Ass. plén., 7 juillet 2006)
 - L'absence de force exécutoire et la nécessité d'une ordonnance d'exequatur)

- Section II : Pouvoir juridictionnel et pouvoir législatif

- Le système de la justice retenue
- L'apparition et le développement de la vénalité des charges
- Les parlements, les arrêts de règlement et le refus de l'enregistrement des ordonnances royales
- L'absence d'uniformité du droit à la veille de la révolution française
- L'apport de la révolution et de Montesquieu : l'égalité devant la loi et la primauté de la loi
- La réduction des pouvoirs des juges
- Le problème de l'interprétation de la loi et le référendum législatif
- Le Code civil et l'émergence d'un équilibre entre la loi et la jurisprudence
- Le rôle de la jurisprudence selon Portalis
- Points communs et différences entre la loi et la jurisprudence : la jurisprudence est une source du droit dénuée de force contraignante à l'égard du juge

1ère partie : LES JURIDICTIONS AU SERVICE DE LA JUSTICE

- Évolution des sources du droit et évolution des juridictions
- N.B. : Faute de temps suffisant, les juridictions internationales autres qu'européennes, telles que la Cour Internationale de Justice ou la Cour Pénale Internationale, ne pourront pas être étudiées au sein de ce cours

Titre I : LES JURIDICTIONS EUROPEENNES

- La spécificité des juridictions européennes

Chapitre 1 : LES JURIDICTIONS COMMUNAUTAIRES

- Section I : Le droit communautaire

- Le principe d'uniformité et le principe de primauté du droit communautaire sur les droits nationaux
- La hiérarchie des normes au sein du droit communautaire

- § 1 : Le droit communautaire original

- Les principaux traités (traité de Rome, acte unique européen, traité de Maastricht, traité d'Amsterdam, traité de Nice et traité de Lisbonne)

- § 2 : Les institutions politiques communautaires

A.- La Commission

- La composition de la Commission
- Les attributions de la Commission

B.- Le Parlement européen

- La composition du Parlement

- Les attributions du Parlement

C.- Le Conseil de l'Union européenne

- La composition du Conseil
- Les attributions du Conseil

- § 3 : Le droit communautaire dérivé

- Les règlements communautaires et leur applicabilité directe
- Les directives communautaires
 - La nécessité d'une transposition
 - L'effet direct des directives non transposées
 - Les conditions de l'effet direct
 - La distinction entre l'effet direct des directives non transposées et l'applicabilité directe des règlements
 - L'utilité des directives

- Section II : La Cour de Justice

- § 1 : La composition de la Cour de Justice

- Les juges et les avocats généraux
- Le Président de la Cour de Justice
- Les formations juridictionnelles de la Cour de Justice

- § 2 : Les attributions juridictionnelles de la Cour de Justice

- Limitation de l'étude aux attributions ayant trait au respect de la hiérarchie des normes
- Le recours en annulation
 - Notion
 - Les modes de saisine et le renvoi préjudiciel
- Le renvoi préjudiciel en interprétation
 - L'utilité du renvoi
 - La transformation du renvoi en interprétation en un contrôle de la conformité du droit national au droit communautaire
- Les actions en manquement d'Etat
 - Notion
 - L'influence de la Cour de Justice sur l'évolution de la jurisprudence des juridictions nationales

- Section III : Le Tribunal

- § 1 : La composition du Tribunal

- Les points communs au Tribunal et à la Cour de Justice
- La différence entre le Tribunal et la Cour de Justice

- § 2 : Les attributions juridictionnelles du Tribunal

- La raison d'être de la création du Tribunal
- Les deux attributions initiales du Tribunal
- L'accroissement ultérieur de ses attributions

N.B. : La Cour des comptes européenne, de même que les institutions juridictionnelles supplémentaires issues du traité de Nice telles que le tribunal de la fonction publique européenne, ne pourront pas être étudiées au sein de ce cours.

Chapitre 2 : LES JURIDICTIONS ISSUES DE LA CONVENTION EUROPEENNE DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME

- L'importance en France de la jurisprudence de la C.E.D.H.

- Section I : La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

- La genèse de la Convention (création du Conseil de l'Europe, signature de la Convention, ratification de la Convention)
- Le principe de subsidiarité et la saisine des juridictions créées par la Convention

- Section II : L'organisation juridictionnelle créée par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

- Les onzième et quatorzième protocoles additionnels à la Convention européenne des droits de l'homme

- § 1 : L'organisation juridictionnelle antérieure au 1er novembre 1998

A.- La Commission européenne des droits de l'homme

- La composition de la Commission
- La saisine de la Commission
 - Le droit d'action étatique
 - Le recours individuel et ses conditions :
 - L'acceptation du principe du recours par l'Etat concerné
 - La règle de l'épuisement des recours internes
- Les attributions de la Commission
 - L'examen de la recevabilité de la requête
 - L'instruction de la requête
 - La tentative de règlement amiable du litige
 - La rédaction d'un rapport transmis au Comité des ministres du Conseil de l'Europe

B.- La Cour européenne des droits de l'homme

- La composition de la Cour
- Les modes de saisine de la Cour avant le 1er novembre 1998

- § 2 : La réforme du système juridictionnel par les onzième et quatorzième protocoles additionnels

- L'instauration du caractère obligatoire du contrôle juridictionnel
- La suppression de la Commission européenne des droits de l'homme
- La nouvelle procédure
 - d'abord, un examen succinct de la recevabilité par un comité de trois juges (11ème protocole) ou par un juge unique (14ème protocole)
 - puis, exercice de l'ensemble des attributions de l'ancienne Commission par une chambre de sept juges qui tranche le litige
 - et, éventuellement, pour les affaires posant une grave question d'interprétation, renvoi devant une grande chambre de dix-sept juges

- § 3 : Les effets des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme

- L'octroi d'une satisfaction équitable
- L'influence de l'arrêt rendu sur l'évolution de la législation et de la jurisprudence nationales (l'exemple des écoutes téléphoniques)
- La réforme du 15 juin 2000 et le réexamen possible d'une condamnation pénale

Titre II : LES JURIDICTIONS NATIONALES

Sous-titre 1 : LA DUALITE DES ORDRES DE JURIDICTIONS

Chapitre 1 : LE PRINCIPE : LA REPARTITION DES LITIGES ENTRE LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES ET LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

- Section I : La séparation des juridictions en deux ordres distincts
- Section II : Le critère de répartition des litiges entre les deux ordres de juridictions
 - § 1 : L'évolution du critère de répartition
 - § 2 : Le pouvoir du législateur de déroger à ce critère

Chapitre 2 : L'EXCEPTION : LES JURIDICTIONS N'APPARTENANT A AUCUN DES DEUX ORDRES DE JURIDICTIONS

- Section I : Le Tribunal des conflits
 - Composition
 - Conflit positif de compétence
 - Conflit négatif de compétence
 - Contrariété de jugements
- Section II : Les juridictions issues de la Constitution
 - § 1 : Le Conseil constitutionnel
 - A.- La composition du Conseil constitutionnel
 - B.- Les attributions du Conseil constitutionnel
 - Le contentieux électoral
 - Le contrôle de constitutionnalité des lois
 - La conception restrictive initiale du contrôle de constitutionnalité
 - L'extension ultérieure du contrôle de constitutionnalité
 - § 2 : La Haute Cour
 - § 3 : La Cour de justice de la République
 - Compétence
 - Saisine
 - Commission des requêtes
 - Commission d'instruction
 - Formation de jugement

Sous-titre 2 : L'ORDRE ADMINISTRATIF

Chapitre 1 : LE CONSEIL D'ETAT

- Section I : L'organisation du Conseil d'État
 - § 1 : Les sections administratives
 - § 2 : La section du contentieux
- Section II : Les compétences juridictionnelles du Conseil d'État
 - § 1 : Le Conseil d'État, juge de première instance
 - § 2 : Le Conseil d'État, juge d'appel
 - § 3 : Le Conseil d'État, juge de cassation

Chapitre 2 : LES JURIDICTIONS SUBORDONNEES AU CONSEIL D'ETAT

- Section I : Les juridictions de droit commun
 - § 1 : Les tribunaux administratifs
 - § 2 : Les cours administratives d'appel
- Section I : Un exemple de juridictions d'exception, les juridictions financières
 - § 1 : La Cour des comptes
 - § 2 : Les chambres régionales et territoriales des comptes
 - § 3 : La Cour de discipline budgétaire et financière

Sous-titre 3 : L'ORDRE JUDICIAIRE

- La distinction des juridictions civiles et des juridictions pénales
- L'inexistence de deux sous-ordres de juridictions

Chapitre 1 : LES JURIDICTIONS CIVILES

- Le principe du double degré de juridiction
- Section I : Les juridictions du premier degré
 - § 1 : Les Tribunaux de grande instance
 - La compétence d'attribution

- Juridiction de droit commun (notion et comparaison avec les juridictions d'exception)
- Compétence exclusive
 - Notion :
 - Le principe selon lequel le juge de l'action est juge de l'exception
 - L'exception en cas de compétence exclusive d'une autre juridiction
 - Les cas de compétence exclusive du T.G.I.
- Le ressort territorial et son évolution historique
- La composition
 - La division en chambres (collégialité et imparité)
 - Le Président du TGI et ses fonctions

- § 2 : Les Tribunaux d'instance

- La compétence d'attribution (le juge des " petites affaires ")
- Le ressort territorial et l'évolution historique de cette justice de proximité
- La composition : une juridiction statuant à juge unique
- La réforme du 19 janvier 1995

- § 3 : Les Juridictions de proximité

- La loi du 9 septembre 2002 portant création de nouvelles " juridictions de proximité "
- La compétence d'attribution (le juge des " très petites affaires ")
- La composition : une juridiction statuant à juge unique ; un juge non-professionnel dont le statut a été défini par une loi du 26 février 2003

- § 4 : Les Tribunaux de commerce

- La compétence d'attribution
- L'origine historique
- Le ressort territorial
- L'élection des juges
- La composition et la présidence du tribunal de commerce
- Critique et réforme des tribunaux de commerce

- § 5 : Les Conseils de prud'hommes

- La compétence d'attribution
- L'origine historique
- Le ressort territorial
- La composition
 - La subdivision en cinq sections
 - L'élection des juges
 - La subdivision des sections (ou des chambres des sections) en deux bureaux (bureau de conciliation et bureau de jugement) et le rôle du juge départiteur
 - La présidence du Conseil de prud'hommes
 - L'alternance annuelle
 - Les attributions limitées du président

- § 6 : Les Tribunaux paritaires des baux ruraux

- La compétence d'attribution
- Le ressort territorial
- La composition (structure échevinale, élective et paritaire)

- § 7 : Les juridictions de la Sécurité sociale

- La compétence d'attribution : distinction du contentieux technique et du contentieux juridique
- La composition du T.A.S.S. (structure échevinale, paritaire mais non élective)
- Spécificité de l'appel dans le cas du contentieux technique de la sécurité sociale

- Section II : Les Cours d'appel

- L'évolution historique de l'appel
 - L'appel sous l'Ancien régime
 - La révolution et l'appel circulaire
 - Le rétablissement de l'appel hiérarchique
 - Les juridictions d'appel avant 1958
 - L'unification réalisée en 1958
- La distinction des affaires jugées en premier et dernier ressort et des affaires jugées à charge d'appel
 - Le taux du ressort
 - Le ressort territorial
 - La composition
 - La subdivision en chambres
 - Le premier président et ses attributions
 - Attributions administratives : le " chef de cour "
 - Attributions juridictionnelles
 - Le caractère suspensif de l'appel
 - L'exception : l'exécution provisoire du jugement
 - L'exception à l'exception : le pouvoir de suspendre l'exécution provisoire

Chapitre 2 : LES JURIDICTIONS PENALES

- Comparaison de la procédure civile et de la procédure pénale

- Section I : Les juridictions de droit commun d'instruction

- § 1 : Le Juge d'instruction

- La nomination du juge d'instruction
- Le caractère facultatif ou obligatoire de l'instruction
- La saisine du juge d'instruction
- Le rôle du juge d'instruction et ses pouvoirs (ordonnances et mandats)
- La clôture de l'instruction

- § 2 : La Chambre de l'instruction

- La composition de la chambre de l'instruction
- Les attributions de la chambre de l'instruction
- Les attributions du président de la chambre de l'instruction

- Section II : Les juridictions de droit commun de jugement

- § 1 : Les juridictions du premier degré

- L'unité des juridictions civiles et pénales
- Le tribunal de police
- Le tribunal correctionnel
- La création de la formation citoyenne au sein du tribunal correctionnel (loi du 10 août 2011)
- La cour d'assises (composition et modalités de prise de ses décisions ; évolution résultant de la loi du 10 août 2011)

- § 2 : Les juridictions du second degré

- La chambre des appels correctionnels : composition (évolutions résultant de la loi du 9 mars 2004 et de la loi du 10 août 2011) et décisions susceptibles d'appel
- L'appel en matière criminelle

- Section III : Les juridictions pénales d'exception

- Les juridictions militaires
- Les cours d'assises spéciales
- Les juridictions pour mineurs
 - la responsabilité pénale des mineurs
 - L'instruction par le juge des enfants ou le juge d'instruction
 - Le jugement par le juge des enfants, le tribunal pour enfants, le tribunal correctionnel pour mineurs ou la cour d'assises des mineurs
- N.B. : La Cour de Justice de la République ne sera pas à nouveau étudiée ici.

- Section IV : Les juridictions de l'exécution des peines

- Les fonctions de la peine
- L'individualisation de la peine
- Le traitement pénal en milieu fermé ou en milieu ouvert

- § 1 : Les juridictions de l'application des peines du premier degré

- Les J.A.P.
- Les T.A.P.
- L'apport de la loi du 10 août 2011

- § 2 : La juridiction de l'application des peines du second degré

- La Chambre de l'Application des Peines (et l'apport de la loi du 10 août 2011)

- § 3 : Le juge délégué aux victimes

- § 4 : La juridiction régionale de la rétention de sûreté

Chapitre 3 : LA COUR DE CASSATION

- Le rôle essentiel de la Cour de cassation : l'unification de l'interprétation du droit

- Section I : La Cour de cassation, juge du droit et non du fait

- Le syllogisme judiciaire
- Les décisions susceptibles d'un pourvoi

- § 1 : Le contenu du pourvoi en cassation

- Les deux principales catégories de moyens (violation de la loi et défaut ou manque de base légale) et leur incidence sur le sens des arrêts
- Les arrêts de rejet et de cassation

- § 2 : L'effet de la décision de cassation

- Le principe du renvoi
- Les pouvoirs de la juridiction de renvoi
- La résistance de la juridiction de renvoi et la réunion de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation
- Avantages et inconvénient de ce système
- La loi du 3 janvier 1979 : la possible saisine de l'Assemblée plénière dès le premier pourvoi
- Les lois du 15 mai 1991 et du 25 juin 2001 : la saisine pour avis de la Cour de cassation en matière civile puis en matière pénale

- Section II : L'évolution de l'organisation de la Cour de cassation face à l'accroissement du contentieux

- § 1 : Les modifications de la composition de la Cour de cassation

- La composition initiale
- L'augmentation du nombre de chambres
- La composition des chambres
- L'évolution du quorum et le jugement en formation restreinte
- L'évolution du rôle de la formation restreinte (les lois du 23 avril 1997 et du 25 juin 2001)
- La création des conseillers référendaires
- La création des auditeurs à la Cour de cassation
- Le risque de contrariété de jurisprudence, fondement de l'arrêt de l'accroissement des effectifs et du nombre des chambres
- Le rôle et la composition des chambres mixtes

- § 2 : La lutte contre les pourvois dilatoires

- Le décret du 17 novembre 1985 et la création d'une amende civile
- Le décret du 20 juillet 1989 et la procédure de retrait du rôle
- L'art. 7 de la loi du 10 juillet 1991 et le refus de l'aide juridictionnelle à défaut de moyen sérieux de cassation
- La loi du 25 juin 2001 et le filtrage des pourvois

- Section III : Le nouveau rôle de la Cour de cassation en matière de contrôle de constitutionnalité

- L'inconvénient du contrôle *a priori*
- La création du contrôle *a posteriori* par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 et la loi organique du 10 décembre 2009
- Le rôle de filtre exercé par la Cour de cassation

2ème partie : LES PERSONNES AU SERVICE DE LA JUSTICE

- La distinction du personnel des juridictions et des auxiliaires des parties

Titre I : LE PERSONNEL DES JURIDICTIONS

- La distinction des magistrats du siège et des magistrats du parquet

Chapitre 1 : LES JUGES

- La distinction des magistrats et des juges de l'ordre administratif

- Section I : Le recrutement des juges

- § 1 : Le recrutement des magistrats de l'ordre judiciaire

A.- Le recrutement par l'intermédiaire de l'Ecole Nationale de la Magistrature

- Les concours d'entrée
- La réforme du 25 février 1992
- Le cursus des auditeurs de justice

B.- Le recrutement direct par accès latéral à un poste

- § 2 : Le recrutement des juges de l'ordre administratif

- Section II : L'indépendance des juges par rapport à l'Etat

- La valeur constitutionnelle du principe d'indépendance des juges

- § 1 : L'indépendance des magistrats de l'ordre judiciaire

- Le principe d'inamovibilité
- La composition du Conseil Supérieur de la magistrature après la loi du 23 juillet 2008
- Les attributions du Conseil Supérieur de la magistrature après la loi du 23 juillet 2008

- § 2 : L'indépendance des juges administratifs

- L'inamovibilité de fait des conseillers d'Etat
- La composition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
- Les attributions du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

Chapitre 2 : LE MINISTÈRE PUBLIC

- Le rôle des magistrats du ministère public

- Section I : L'organisation du ministère public

- § 1 : Le parquet des juridictions civiles

- Le parquet du Tribunal de Grande Instance
- Le parquet de la Cour d'appel
- Le parquet de la Cour de cassation
- La subordination au Garde des sceaux
- Les limites du caractère hiérarchisé :
 - Le pouvoir propre des procureurs généraux
 - " *La plume est servie mais la parole est libre* "
 - La protection conférée par le Conseil Supérieur de la magistrature
 - La composition de la formation compétente à l'égard des magistrats du parquet
 - Les différences d'attributions entre la formation compétente à l'égard des magistrats du parquet et la formation compétente à l'égard des magistrats du siège

- § 2 : Le ministère public devant les juridictions pénales

- Le ministère public devant le tribunal correctionnel et le juge d'instruction
- Le ministère public devant le tribunal de police
- Le ministère public devant la chambre de l'instruction, la chambre des appels correctionnels et la cour d'assises
- La subordination au Garde des sceaux

- § 3 : Le ministère public devant les juridictions administratives

- Le rapporteur public

- Section II : Les attributions du ministère public

- La distinction du ministère public - partie jointe et du ministère public - partie principale

- § 1 : Les attributions du ministère public devant les juridictions du contentieux privé

- Le principe : le ministère public - partie jointe

- L'exception : le ministère public - partie principale

- § 2 : Les attributions du ministère public devant les juridictions pénales

- Le ministère public - partie principale
- La mise en mouvement de l'action publique
 - par le ministère public (modalités et principe de l'opportunité des poursuites)
 - par la victime exerçant l'action civile
- L'exercice de l'action publique

- § 3 : Les attributions du rapporteur public devant les juridictions administratives

- Le rapporteur public - partie jointe et l'arrêt " Gervaise "

Titre II : LES AUXILIAIRES DES PARTIES

- La distinction des professions libérales et des offices ministériels

Chapitre 1 : LES AVOCATS

- Section I : Le statut de la profession d'avocat

- § 1 : L'organisation de la profession d'avocat

- Les barreaux
- Le conseil de l'ordre
- Le bâtonnier
- Le Conseil National des Barreaux

- § 2 : L'accès à la profession d'avocat

- Les conditions d'accès
- Les modalités d'accès

- § 3 : Les modalités d'exercice de la profession d'avocat

- Les modalités d'exercice jusqu'en 1990
- La réforme de ces modalités par les lois du 31 décembre 1990, du 11 décembre 2001 et du 30 décembre 2006

- Section II : L'évolution des fonctions de l'avocat

- Les scissions :

- L'émergence de la distinction de l'assistance et de la représentation
- L'apparition des avoués
- L'apparition des agréés près des tribunaux de commerce
- l'apparition des conseils juridiques

- Les fusions :

- La loi du 31 décembre 1971
- La loi du 31 décembre 1990
- La loi du 25 janvier 2011

- Les fonctions actuelles de l'avocat :

- L'assistance
 - L'assistance juridique
 - L'assistance judiciaire
 - L'assistance lors de la garde à vue

- La représentation

- le principe de la territorialité de la postulation
- Le mandat *ad litem*

Chapitre 2 : LES OFFICIERS MINISTERIELS

- Section I : Les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

- Les attributions des avocats aux conseils
- L'organisation de la profession
- L'accès à la profession

- Section II : Les huissiers de justice

- Les attributions des huissiers de justice
- L'organisation de la profession
- L'accès à la profession

3ème partie : LES QUALITES D'UNE BONNE JUSTICE

- Les principes énoncés par l'art. 6 Conv. EDH

Chapitre unique : UNE JUSTICE ACCESSIBLE

- Un droit fondamental dont le respect conditionne celui des autres droits

- Section I : La permanence de la justice

- Le principe
- Une conséquence du principe : l'absence de droit de grève
- Les exceptions au principe : les juridictions qui siègent par sessions

- Section II : La gratuité de la justice

- Les épices de l'Ancien régime
- L'apport de la loi des 16 et 24 août 1790
- La distinction des honoraires d'avocat et des dépens
- La loi du 22 janvier 1851 et la création de l'assistance judiciaire
- La loi du 3 janvier 1972 et la création de l'aide judiciaire
- La loi du 10 juillet 1991 et la création de l'aide juridique comprenant deux composantes :
 - l'aide à l'accès au droit
 - l'aide juridictionnelle
 - les conditions de l'aide juridictionnelle
 - l'octroi de l'aide par le bureau d'aide juridictionnelle
 - les effets de l'aide juridictionnelle
- La loi du 8 janvier 1993 et le droit du mineur à l'aide juridictionnelle
- La loi du 24 août 1993 et l'aide à l'intervention de l'avocat lors de la garde à vue
- La loi du 18 décembre 1998 et l'aide juridictionnelle lors d'une transaction
- La loi du 23 juin 1999 et l'aide juridictionnelle en matière de composition pénale
- La loi du 28 décembre 2001 et l'aide juridictionnelle en matière d'assistance aux détenus

- Section III : Les règles de compétence territoriale

- Compétence d'attribution et compétence territoriale
- Les objectifs des règles de compétence territoriale
- Les règles de compétence territoriale au sein des juridictions civiles
- Les règles de compétence territoriale au sein des juridictions administratives
- Les règles de compétence territoriale au sein des juridictions pénales
- Le caractère d'ordre public des règles de compétence territoriale et les clauses attributives de compétence